Note confidentielle – à usage interne uniquement

Direction fiscale régionale du Beaujolais 14 août 1920

Objet : Vente accélérée de terrains ruraux — Montrevel, phase I

Conformément aux directives de révision foncière en vigueur, les parcelles classées comme "non exploitées" dans le secteur de **Montrevel** seront transférées, selon l'article 3 du décret du 12 juillet 1920, à la **Société Immobilière Delorme**, agissant en tant que structure de revalorisation régionale privée.

Ce transfert inclut notamment :

- Les parcelles viticoles de la famille Lambert,
- Plusieurs domaines sans héritiers directs,
- Et les propriétés du quartier dit *du Bois-Creux*, jugées "faiblement rentabilisables".

L'opération est menée avec l'aval discret des autorités locales, notamment via l'accord personnel du maire de Montrevel, Mr Anatole Garnier, en échange d'un financement "hors registre" pour les projets municipaux à venir.

Il est expressément demandé de **ne pas associer publiquement le nom de Monsieur Delorme** à cette transaction, pour éviter toute contestation des familles concernées.

Tous documents officiels devront mentionner uniquement "Société Immobilière Delorme" comme entité bénéficiaire.

